

Tribunal virtuel de gestion des causes de Timmins – Horaire et informations de connexion

Pour des renseignements concernant les comparutions en personne à Timmins, voir [Audiences en personne de gestion de la cause en matière criminelle à Timmins](#)

Pour plus de détails sur les audiences virtuelles de gestion de la cause en matière criminelle, voir l'avis [Planification et tenue d'audiences virtuelles de gestion de la cause en matière criminelle](#).

Salle d'audience n° 1

**Tribunal de gestion des causes criminelles concernant des adultes (mardi,
mercredi, jeudi)**

Tribunal pour adolescents (lundi)

VEUILLEZ NOTER : SI VOUS AVEZ OFFICIELLEMENT ENGAGÉ UN AVOCAT, L'AVOCAT COMPARAÎTRA EN VOTRE NOM À 9 h 30 DANS LA SALLE D'AUDIENCE N° 1 DE TIMMINS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE DE VOTRE AVOCAT.

Information de connexion

Participer par voie vidéo

<https://ca01web.zoom.us/j/65754478353?pwd=Q1VBemU2bEtrM0JTSnNWaTZ0bkIxUT09>

Ou <https://zoom.us/join> N° de réunion : 657 5447 8353 Code d'accès : 736964

Par voie téléphonique

1-855-703-8985

Horaire quotidien (mardi)

Heure	Type d'affaire
13 h 30	Premières comparutions (A-L) (ACCUSATIONS PORTÉES PAR LE SERVICE DE POLICE DE TIMMINS)
14 h	TRIBUNAL DE GESTION DES CAUSES POUR LES ACCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Horaire quotidien (mercredi)

Heure	Type d'affaire
13 h 30	PREMIÈRES COMPARUTIONS (M-Z) (ACCUSATIONS PORTÉES PAR LE SERVICE DE POLICE DE TIMMINS)
14 h	TRIBUNAL DE GESTION DES CAUSES POUR LES ACCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Horaire quotidien (jeudi)

Heure	Type d'affaire
13 h 30	PREMIÈRES COMPARUTIONS (TOUTES LES ACCUSATIONS PORTÉES PAR LA POLICE PROVINCIALE À TIMMINS)
14 h	TRIBUNAL DE GESTION DES CAUSES POUR LES ACCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Salle d'audience n° 1

Tribunal de gestion des causes visant des adolescents (lundi)

Information de connexion

Participer par voie vidéo

<https://ca01web.zoom.us/j/65754478353?pwd=Q1VBemU2bEtrM0JTSnNWaTZ0bkIxUT09>

Ou <https://zoom.us/join> N° de réunion : 657 5447 8353 Code d'accès : 736964

Par voie téléphonique

1-855-703-8985 N° de réunion : 657 5447 8353 Code d'accès : 736964

Horaire quotidien (lundi)

Heure	Type d'affaire
10 h 30	Toutes les affaires visant des adolescents

Coordonnées des ressources locales

Aide juridique Ontario : 1 800 668-8258

Bureau de l'avocat de service de Timmins : 705 264-9472, poste 29

Bureau du procureur de la Couronne provincial : 705 264-5234; VirtualCrownTimmins@ontario.ca

Service des poursuites pénales du Canada : 705 264-9591; PPSC.Agent.Timmins@rglaw.ca

Palais de justice de Timmins : 705 267-7799; timminscourthouse@ontario.ca

Audiences en personne de gestion de la cause en matière criminelle à Timmins

Des mesures de santé et de sécurité ont été mises en place à Timmins pour permettre les comparutions en personne dans des circonstances exceptionnelles. Vous devrez répondre à des questions de dépistage avant d'entrer dans un palais de justice de l'Ontario. Selon vos réponses, on vous dira si vous pouvez entrer ou non. Si vous ne pouvez pas entrer, on vous dira quelles sont les prochaines étapes. Vous pouvez répondre aux questions de dépistage en ligne avant de vous rendre au palais de justice. Vous devrez montrer le résultat du questionnaire de dépistage à votre arrivée. Vous pouvez accéder à l'outil de dépistage en ligne à : <https://covid-19.ontario.ca/depistage-tribunaux/>. Si vous ne pouvez pas répondre au questionnaire de dépistage en ligne, d'autres options de vérification sont disponibles au palais de justice.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du palais de justice. Si vous n'avez pas de masque avec vous, on vous en donnera un et vous devrez le mettre avant d'entrer dans le palais de justice. Les personnes qui ne peuvent pas porter de masque pour une raison médicale valable ne seront pas tenues d'en porter un.